

Règlement

DES COMMISSIONS TERRITORIALES D'ARBITRAGE

Objectifs :

1. Créer une équipe proche et à l'écoute des besoins des clubs et arbitres, en limitant les distances de déplacement pour les diverses formations.
2. Créer un lien entre les arbitres d'un même « territoire » avec des échanges plus réguliers, source d'émulation et de motivation pour de nouveaux venus, pour toutes et tous.
3. Uniformiser la formation des arbitres de Club et des commissaires aux résultats.
Chaque arbitre régional doit avoir la même formation et le même suivi au Nord comme au Sud. Ceci grâce à la plateforme « MOODLE » de la FFV et aux référent(es) MOODLE.
L'accès à cette formation (prévue sur une journée) se fera en partenariat avec les responsables des CTA Nord et Sud et avec l'aide éventuelle des membres de la CRA.
Les deux CTA assurent la formation des arbitres de Club, annuellement avec des documents communs.
4. Suivi de l'activité et accompagnement des arbitres régionaux et des arbitres de club.
Recevoir et exploiter les CR de chaque arbitres après chaque épreuve, pour permettre d'alimenter le colloque et les formations.
Chaque CTA fera un bilan de l'activité des arbitres de son secteur à la CRA en fin d'année. A cette fin, les arbitres doivent envoyer leur copie d'écran de tous leurs arbitrages de l'année (relevés sur le site FFV) à l'adresse de la CRA :

cra@ligue-voile-nouvelle-aquitaine.fr

Fonctionnement :

Deux Commissions Territoriales d'Arbitrage sont organisées : l'une comprenant l'ex-Limousin et l'ex-Poitou-Charentes au Nord, et l'autre, l'ex-Aquitaine au Sud.

Elles se compose au minimum de trois membres, arbitres licenciés (pratiquant ou compétition) en Nouvelle Aquitaine Le responsable de la CRA désigne le responsable de chaque CTA.

Les responsables des CTA devront coordonner leurs interventions.

Rôle :

Chaque CTA devra :

- Vérifier que les présidents de club ont bien inscrit leurs arbitres de club sur le site fédéral, pour chaque année civile, condition indispensable à l'organisation d'une épreuve,
- Valider les arbitres sur les régates de grade 5B, 5C sous l'égide de la CRA,
- S'assurer que chaque épreuve 5B, 5C a son équipe d'arbitrage et son commissaire aux résultats
- Former les arbitres de club avec l'aide des CDV,
- Former les arbitres régionaux (tronc commun Moodle)
- Suivre le cursus théorique des arbitres (Référent (e) Moodle)
- Assurer le suivi de la formation pratique des stagiaires régionaux
- Former les commissaires aux résultats,
- Informer la CRA de tout projet d'action, et obtenir son aval éventuel

Faire un compte-rendu des activités menées à bien et des éventuelles difficultés rencontrées à chaque réunion de la CRA et en fin d'année.

Responsable de la CRA : Hélène LA SALMONIE - YC Ispé-Biscarrosse

Les membres de la CRA :

Sylviane ANNONIER - La Rochelle Nautique
Nicole BITARD - ASPTT La Rochelle
Régis DUPERRIER - CN Vassivière
Michel GIRARD PECARRERE - La Rochelle Nautique
Marc MANTOVANI - CV Cazaux Lac
Isabelle MILLAS - CN Taussat Cassy
Aline WILLIOT - PEC Voile Poitiers

Responsable CTA Nord : Sylviane ANNONIER

Responsable CTA Sud : Hélène LA SALMONIE